Image not found or type unknown

Donnation ou vente de la moitié de la maison

Par **ophelie609**, le **22/03/2017** à **16:12**

Bonjour,

Mon conjoint a acheté seul sa maison en 2012 avec un crédit à son nom. J'habite donc chez lui. Nous nous sommes pacsés cette année.
Nous souhaitons agrandir sa maison pour y construire notre famille (nous n'avons pas d'enfants). Seulement pour cela nous aimerions que sa maison nous appartienne à tous les 2.

Comment faire pour que sa maison nous appartienne à tous les deux et pouvoir ainsi avoir un crédit à nos deux noms sur notre domicile familiale, et ce en ayant le moins de frais possible ?

Quelles seront les retombées financières (frais de notaire,...) et fiscales ?

En vous remerciant.

Par **youris**, le **22/03/2017** à **17:29**

bonjour,
votre partenaire peut vous vendre ou vous donner une partie de sa maison et donc de passer par un notaire.
pour les frais, je vous conseille de voir un notaire qui saura vous conseiller sur la meilleure solution.
salutations

Par **ophelie609**, le **22/03/2017** à **17:49**

Merci pour votre réponse.
Savez-vous laquelle de ces solutions entraînerait le moins de frais ?

Par **youris**, le **22/03/2017** à **18:22**

pour vous c'est la donation puisque dans ce cas, vous n'avez pas à acheter votre part.
les partenaires bénéficient d'abattement important quand ils se font des donations puis de

frais progressif.
par contre, pour votre partenaire (et non conjoint), la donation ne lui rapporte rien, au contraire il s'appauvrit.
en cas de séparation toujours possible, il risque de le regretter.
une donation a un caractère irrévocable et immédiat (sauf cas particuliers).

Par **ophelie609**, le **22/03/2017** à **18:30**

D'accord merci à vous pour vos renseignements.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés